Toulouse, le 2 octobre 2023

Monsieur le Président,

En lien avec la Fédération FO Services Publics-Services Santé, l***e Syndicat FO CD31*** représente et défend les assistants familiaux (ASSFAM).

La dernière délibération qui valorise le métier d'assistant familial au sein de la collectivité, et qui prend en compte l'ancienneté du métier à compter du 1er janvier 2023 n'est toujours pas mise en œuvre.
Le Syndicat FO CD31 le dénonce et vous demande d'appliquer votre délibération à ce sujet.

Les assistants familiaux, comme d'autres collègues, ne sont pas là pour payer de leur poche pour exercer leurs missions. ***Le Syndicat FO CD31*** vous a adressé à plusieurs reprises des tableaux de dépenses en attente de remboursements.
Le Syndicat FO CD31 vous demande de faire le nécessaire pour enfin payer ces sommes dues alors que bon nombre de collègue en ont fait l'avance. Il est temps de trouver de solutions efficaces.
Par ailleurs, il est grand temps comme FO l'avait revendiqué de rembourser dès le 1er kilomètre réalisé.
Monsieur le Président nous en sommes encore là.

Le Syndicat FO CD31 vous alerte également sur les jours défalqués du salaire des assistants familiaux en arrêt maladie. Quand on connait le salaire des ASSFAMS c'est une somme importante, qu'en est-il de cette pratique ? Est-elle réglementaire ?
Le Syndicat FO CD31 demande à ce que soient payés les 8 jours de salaire indûment retirés lors d'arrêt maladie et cela depuis des années.

Vous devez savoir que les ASSFAMS voient de plus en plus l'exercice de leur missions embolisées par des tâches administratives. Le temps leur est déjà compté au quotidien, ce qui leur laisse peu de place à la réalisation de ces taches.

Le Syndicat FO CD31 vous demande l'accès à « Pléiade » pour enregistrer leurs frais de déplacements comme tous les autres agents de la collectivité.

Le Syndicat FO CD31 réitère sa demande de dotation en téléphone professionnel car les Assfams utilisent toujours leur propre téléphone en lien avec les équipes du CD 31 et les familles des enfants accueillis.

Le Syndicat FO CD31 vous demande de leur délivrer ces téléphones professionnels et de veiller au droit à la déconnexion pour tous les agents bénéficiaires d'un téléphone professionnel.

Monsieur le Président, vos équipes ont engagé un travail qui s'est matérialisé par une délibération, mais le compte n'y est pas tant sur les places en accueil familial que sur le nombre d'ASSFAMS qui diminue. Les difficultés d'exercices des missions restent toujours aussi prégnants pour les ASSFAMS, eu égard à la difficulté de faire évoluer leur travail au sein de la collectivité.

Le Syndicat FO CD31 réitère sa demande d'octroi de la Prime Pouvoir d'Achat pour ces professionnelles, qui font partie intégrante des effectifs de la Collectivité.

Le Syndicat FO CD31 est très souvent sollicité par les collègues ASSFAMS qui sont toujours confrontés aux mêmes problématiques depuis des années, lesquelles semblent ne jamais trouver de solutions efficientes et pérennes.

En l'attente de réponses de votre part, le *Syndicat FOCD31* vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ses respectueuses salutations.

La permanence **FOCD31**

Copie Madame Annie Vieu, Vice-Présidente en charge de la Protection de l'enfance et famille

Copie Monsieur Eric Daguerre, Directeur General des Services

Copie Monsieur Clément Aumeunier, Directeur Enfance et Famille

Force Ouvrière : Écouter, partager, agir !